



# COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUIN 2011

---

### Présent-e-s :

1.	BERTHOD-HUTIN Nicole	Démocrate chrétien	
2.	CHAL Robert	Démocrate chrétien	
3.	DJOUNGONG Martine	Démocrate chrétien	(nouvelle)
4.	MAGNIN Xavier	Démocrate chrétien	
5.	ROCHETIN Philippe	Démocrate chrétien	
6.	RUFFIEUX Patrick	Démocrate chrétien	(nouveau)
7.	WILLIMANN Isabelle	Démocrate chrétien	
8.	BARBOSA Joaquim	Libéral-radical	
9.	EPENOY Cédric	Libéral-radical	
10.	FAVRE Michel	Libéral-radical	(nouveau)
11.	GAUD Pierre-Alain	Libéral-radical	
12.	RIGHETTI Roberto	Libéral-radical	
13.	COOPOOSAMY Marie-Françoise	MCG	(nouvelle)
14.	MARTIGNONI Alain	MCG	(nouveau)
15.	SAAS Alexandra	MCG	(nouvelle)
16.	VALENTIN Francisco	MCG	(nouveau)
17.	GARDIOL Eric	Socialiste	(nouveau)
18.	GUINAND MAITRE Geneviève	Socialiste	
19.	JEANMONOD Richard	Socialiste	
20.	BARROS Flavio	Verts	
21.	GAMBUZZA Antonio	Verts	
22.	LÜSCHER Philippe	Verts	
23.	GIRARD Sarah	Verts'libéraux	(nouvelle)
24.	MEYLAN Jean-Michel	Verts'libéraux	
25.	THORIMBERT Denis	Verts'libéraux	

### Conseil administratif :

Mme Geneviève ARNOLD, Maire  
Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative  
M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

### Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général  
Mmes Patrizia MELLI et Patricia MERAD, Assistantes au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

---

---

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011, validant les élections des Conseillères municipales et Conseillers municipaux du 13 mars 2011, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 15 avril 2011**
- 2. Prestation de serment des Conseillères municipales et Conseillers municipaux entre les mains de la doyenne d'âge**
- 3. Election du bureau du Conseil municipal – Président, 1<sup>er</sup> vice-président, 2<sup>ème</sup> vice-président, secrétaire, vice-secrétaire**
- 4. Nomination des diverses commissions du Conseil municipal**

---

En sa qualité de doyenne d'âge, Mme Djoungong, préside le début de la séance, dans l'attente de la constitution du nouveau bureau du Conseil municipal.

**Mme Djoungong** ouvre la séance à 19H05, relevant que la vieillesse est un honneur ce soir. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal, aux membres du Conseil administratif, au personnel de l'Administration communale, ainsi qu'au public présent. Elle rappelle que le Conseil municipal a été convoqué par Mme le Maire en date du 20 mai 2011, conformément à l'article 11 de la loi sur l'administration des communes qui prévoit que la date des séances d'installation est arrêtée par le Conseil d'Etat. Mme Djoungong annonce que rôle de secrétaire est assuré, jusqu'à l'élection du secrétaire du Conseil municipal, par M. Eric Gardiol, le plus jeune membre du Conseil. Elle informe qu'à l'issue de cette séance un classeur sera remis à chaque membre du Conseil municipal. Celui-ci contient la documentation qui leur sera nécessaire dans leurs fonctions de conseillères-ers municipales-aux. Les neuf nouveaux membres du Conseil recevront également un badge d'accès à la Mairie.

### **1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011, validant les élections des Conseillères municipales et Conseillers municipaux du 13 mars 2011, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 15 avril 2011**

**Mme Djoungong** cède la parole à M. Gardiol, lequel donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011, validant les élections municipales du 13 mars 2011.

### **2. Prestation de serment des Conseillères municipales et Conseillers municipaux entre les mains de la doyenne d'âge**

**Mme Djoungong** demande à l'assistance de se lever et donne lecture de la prestation de serment :

*« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer »,*

A l'issue de cette lecture, **Mme Djoungong** demande à chaque membre du Conseil municipal, à l'appel de son nom, de lever la main droite et de répondre par les mots :

*'Je le jure' ou 'Je le promets'.*

Les conseillères et conseillers municipales-aux, ci-après, ont prêté serment :

**Mmes et MM. Joaquim Barbosa, Flavio Barros, Nicole Berthod Hutin, Robert Chal, Marie-Françoise Coopoosamy, Cédric Epenoy, Michel Favre, Antonio Gambuzza, Eric Gardiol, Pierre-Alain Gaud, Sarah Girard, Geneviève Guinand Maitre, Richard Jeanmonod, Philippe Lüscher, Xavier Magnin, Alain Martignoni, Jean-Michel Meylan, Roberto Righetti, Philippe Rochetin, Patrick Ruffieux, Alexandra Saas, Denis Thorimbert, Francisco Valentin et Isabelle Willimann.**

**3. Election du bureau du Conseil municipal – Président, 1<sup>er</sup> vice-président, 2<sup>ème</sup> vice-président, secrétaire, vice-secrétaire**

**Mme Djoungong** rappelle qu'en principe les élections ont lieu à main levée. Le vote à bulletin secret est-il toutefois demandé ?

**M. Meylan** annonce que le parti Verts'libéral demande, en effet, un scrutin à bulletin secret.

**Mme Djoungong** soumet cette demande au vote du Conseil municipal.

- **Sachant que six voix minimum sont nécessaires pour que cette demande soit acceptée et que celle-ci obtient 7 voix pour et 17 contre, l'élection du Président du Conseil municipal se fera à bulletin secret.**

**M. Lüscher** annonce que le groupe des Verts et le groupe socialiste présentent la candidature de M. Richard Jeanmonod à la présidence du Conseil municipal.

**M. Gaud** fait remarquer qu'il est quelque peu ridicule de voter à bulletin secret, étant donné qu'il n'y a qu'un candidat à la présidence du Conseil. Quand bien même seulement deux personnes auraient voté pour M. Jeanmonod, ce dernier serait élu. D'autre part, si quelqu'un devait voter pour une autre personne, son bulletin serait nul. Il relève que jusqu'à présent, le Conseil municipal a toujours eu le courage de ses opinions. Il demande à M. Meylan d'expliquer sa volonté de vote à bulletin secret qu'il ne comprend pas.

**M. Meylan** s'étonne que ce soit les libéraux-radicaux qui réagissent ainsi. Il juge dommage qu'il soit nécessaire de justifier cette demande. Il explique toutefois que l'objectif des Verts'libéraux est d'indiquer, une fois le président élu, sur quels postes ils souhaitent un vote à bulletin secret. Il existe un certain nombre de raisons pour lesquelles ils agissent ainsi et notamment la visibilité du parti Verts'libéral. Puisque la possibilité de demander un scrutin secret existe, ils s'en saisissent légitimement.

**M. Gaud** répète que lorsqu'il n'y a qu'un candidat, cette demande n'est pas justifiée.

**M. Gardiol** annonce le résultat du vote pour la présidence du Conseil municipal :

**22 voix pour M. Richard Jeanmonod, 1 voix pour M. Jean-Michel Meylan et 1 bulletin blanc. M. Jeanmonod est donc élu président du Conseil municipal, à partir de ce jour et jusqu'au 31 mai 2012, sous les acclamations de l'assistance. (Le nombre des votants est de 24 car Mme Djoungong n'a pas encore été assermentée).**

**Mme Djoungong** cède sa place au président nouvellement élu.

**Le Président** prononce l'allocution suivante :

*'Chers collègues, Mesdames et Messieurs,*

*Mesdames et Messieurs du public,*

*Mesdames et Messieurs les conseillère-r-s administrative-f-s,*

*Je vous remercie infiniment de la confiance que vous me témoignez ce soir, j'en suis même ému. Je vous promets d'accomplir cette tâche de mon mieux et j'espère ne pas trop vous 'casser les pieds' sur le perchoir'.*

**Le Président** fait ensuite prêter serment à la doyenne d'âge. Il invite l'assistance à se lever et demande à Mme Martine Djoungong de lever la main droite et dire *'Je le jure'* ou *'Je le promets'* après qu'il eut donné lecture de la prestation de serment :

*« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer »,*

**Mme Djoungong** prête serment.

**Le Président** rappelle que, conformément au règlement du Conseil municipal du 15 mai 2007, le bureau se compose d'au moins quatre membres et d'au moins un membre par groupe représenté au Conseil municipal tel que sortis des urnes. Il convient donc d'élire :

- Un président ;
- un vice-président ;
- un secrétaire ;
- un vice-secrétaire ;
- deux membres.

Les élections ont lieu à main levée. A la demande d'au moins six membres du Conseil municipal, le vote a lieu au scrutin secret. Est-ce qu'un vote à bulletin secret est demandé pour la vice-présidence ?

Cela n'est pas le cas.

**M. Magnin** annonce que le groupe PDC présente la candidature de M. Philippe Rochetin à la vice-présidence du Conseil municipal.

**M. Philippe Rochetin est élu vice-président du Conseil municipal à l'unanimité moins 1 abstention.**

**M. Martignoni** annonce que le MCG présente la candidature de M. Francisco Valentin au poste de secrétaire du Conseil municipal.

**M. Valentin est élu secrétaire du Conseil municipal à l'unanimité moins 1 abstention.**

**M. Michel Favre** annonce que le groupe libéral radical présente la candidature de M. Roberto Righetti au poste de vice-secrétaire du bureau du Conseil municipal.

**M. Thorimbert** annonce que le parti des Verts'libéraux propose la candidature de M. Jean-Michel Meylan au poste de vice-secrétaire du bureau du Conseil municipal et demande le vote à bulletin secret. Cette demande ne rencontrant que 3 voix pour, l'élection du vice-secrétaire se fait à main levée.

**M. Righetti est élu vice-secrétaire du Conseil municipal par 15 voix pour, 6 voix pour M. Meylan et 3 abstentions.**

**M. Jean-Michel Meylan** présente sa candidature au poste de membre du bureau du Conseil municipal.

**M. Jean-Michel Meylan est élu membre du bureau à l'unanimité moins une abstention.**

**M. Gambuzza** annonce que le groupe Les Verts propose la candidature de M. Philippe Lüscher au poste de membre du bureau du Conseil municipal.

**M. Philippe Lüscher est élu membre du bureau à l'unanimité moins une abstention.**

A l'issue de ces votes, le bureau du Conseil municipal se compose, pour la période du 6 juin 2011 au 31 mai 2012, de :

Liste des membres du bureau		Fonction
SOC	Richard JEANMONOD	Président
PDC	Philippe ROCHETIN	Vice-président
MCG	Francisco VALENTIN	Secrétaire
PLR	Roberto RIGHETTI	Vice-secrétaire
Les Verts	Philippe LÜSCHER	Membre
PVL	Jean-Michel MEYLAN	Membre

#### **4. Nomination des diverses commissions du Conseil municipal**

**Le Président** rappelle que les groupes politiques se sont réunis à plusieurs reprises avant la séance de ce soir afin de composer la nouvelle liste des commissions. Il demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des remarques à faire sur cette liste. En l'absence de commentaires, le Président rappelle les nouveaux intitulés des commissions.

**M. Thorimbert** demande si la commission de réclamation de la taxe professionnelle communale, ainsi que le comité de pilotage seront constitués ce soir ou lors de la séance du Conseil municipal du mois de juin 2011.

**Le Président** lui répond que ces points ne figurent pas à l'ordre du jour de la présente séance.

**M. Gambuzza** suggère de travailler ces compositions lors de la séance du bureau du Conseil qui se tiendra au lendemain, à savoir le 7 juin 2011 et de les présenter lors de la séance du Conseil municipal du 21 juin 2011.

➤ **Cette proposition est acceptée par 23 voix pour et une abstention.**

**M. Rochetin** annonce que le groupe PDC souhaite que Mme Isabelle Willimann siège à la commission du Fonds de décoration, en lieu et place de M. Chal.

**Le secrétaire** annonce que le groupe MCG a procédé à quelques remaniements au sein des commissions. Il suggère de les protocoler ce soir.

**Mme Coopoosamy** fait remarquer qu'il n'est pas prévu qu'elle siège au sein de la commission Culture et loisirs. Les représentants MCG, dans cette commission, sont MM. Martignoni et Valentin.

Tenant compte des changements qui viennent d'être annoncés, les commissions se composent donc de la manière suivante :

#### **Commission Finances et communication**

Mme Alexandra Saas, MM. Pierre-Alain Gaud, Richard Jeanmonod, Philippe Lüscher, Xavier Magnin, Roberto Righetti, Patrick Ruffieux, Denis Thorimbert, Francisco Valentin.

➤ **La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour.**

#### **Commission Aménagement et environnement**

Mmes Nicole Berthod Hutin, Geneviève Guinand Maitre, Alexandra Saas, MM. Robert Chal, Cédric Epenoy, Michel Favre, Antonio Gambuzza, Alain Martignoni, Jean-Michel Meylan.

➤ **La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour.**

#### **Commission Bâtiments, énergie et emplacements communaux**

Mme Alexandra Saas, MM. Robert Chal, Cédric Epenoy, Antonio Gambuzza, Pierre-Alain Gaud, Richard Jeanmonod, Alain Martignoni, Philippe Rochetin, Denis Thorimbert.

➤ **La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour.**

#### **Commission Sport**

Mmes Marie-Françoise Coopoosamy, Sarah Girard, MM. Joaquim Barbosa, Eric Gardiol, Philippe Lüscher, Xavier Magnin, Alain Martignoni, Roberto Righetti, Philippe Rochetin.

➤ **La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour.**

#### **Commission Culture et loisirs**

Mmes Martine Djoungong, Sarah Girard, Geneviève Guinand Maitre, Isabelle Willimann, MM. Michel Favre, Philippe Lüscher, Alain Martignoni, Roberto Righetti, Francisco Valentin.

➤ **La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour.**

#### **Commission Petite enfance et écoles**

Mmes Alexandra Saas, Isabelle Willimann, MM. Joaquim Barbosa, Flavio Barros, Michel Favre, Eric Gardiol, Jean-Michel Meylan, Patrick Ruffieux, Francisco Valentin.

➤ **La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour.**

#### **Commission Social, famille, jeunesse et emploi**

Mmes Nicole Berthod Hutin, Marie-Françoise Coopoosamy, Martine Djoungong, MM. Joaquim Barbosa, Flavio Barros, Michel Favre, Eric Gardiol, Jean-Michel Meylan, Francisco Valentin.

➤ **La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour.**

#### **Commission Sécurité et mobilité**

Mme Marie-Françoise Coopoosamy, MM. Flavio Barros, Robert Chal, Cédric Epenoy, Pierre-Alain Gaud, Richard Jeanmonod, Philippe Rochetin, Denis Thorimbert, Francisco Valentin.

➤ **La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour.**

#### **Commission Fonds de décoration**

Mmes Sarah Girard, Geneviève Guinand Maitre, Isabelle Willimann, MM. Michel Favre, Philippe Lüscher, Francisco Valentin.

➤ **La composition de cette commission est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour et 1 abstention.**

Avant que le Président lève la séance, **Mme Arnold** prononce ces quelques mots d'encouragement :

*'Le Conseil administratif se réjouit de travailler avec ce nouveau Conseil municipal et souhaite, pour Plan-les-Ouates, quatre années de belles décisions et de débats animés qui aboutiront, évidemment à des résultats en faveur de notre Commune et du bien-être de sa population. Félicitations à l'entier des membres élus à leurs différentes fonctions au sein des commissions et grand plaisir aux nouvelles-eaux conseillères-ers municipales-aux, en sachant qu'elles-ils peuvent être encadrées-és non seulement par leurs collègues les plus anciens, mais également par notre administration communale. Belle législature à toutes et à tous !'*

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 20H05.

\*\*\*\*\*

Le Secrétaire  
Francisco Valentin

Le Président  
Richard Jeanmonod